

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 6 FÉVRIER 2017, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE NORMAND VACHON, MAIRE.

Sont présents :

Normand Vachon, Maire
Ian de Cotret-Brazeau, conseiller, siège #1
Renée Giroux, conseillère, siège #2
Joanne St-Amour Sanscartier, conseillère, siège #3
John Kane, conseiller, siège #4
Robert Bertrand, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6

Secrétaire d'assemblée : Martin Cousineau

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. PÉRIODE DE QUESTIONS
3. ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2017
5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES
6. RAPPORTS
 - Rapport de l'inspecteur
 - Rapport du directeur du service de sécurité incendie
 - Rapport de suivi du directeur général
7. RÉOLUTION POUR AJOUTER UNE SEMAINE DE VACANCES À L'INSPECTEUR
8. RÈGLEMENT SQ 06-001-A MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 06-001 CONCERNANT LE STATIONNEMENT APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
9. CHANGEMENT DE CABINET D'AVOCAT
10. AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE D'ALLER AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC
11. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ALLER AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)
12. CHOIX DU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC PAPINEAU POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS DU PROJET ROUTIER TECQ POUR LA SAISON 2017
13. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU CCU
14. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PROCÉDER PAR CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LE PROJET DE PANCARTE MUNICIPALE
15. PÉRIODE DE QUESTIONS
16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ORDRE DU JOUR

2017-02-011

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par John Kane et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2017

2017-02-012

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017;

ATTENDU QUE les membres renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Joanne St-Amour Sanscartier, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

5. TRÉSORERIE - APPROBATION DES COMPTES

2017-02-013

Comptes à payer au 31 janvier

# chèque	Fournisseur	Description	Montant
10428	2963-2072 Québec Inc.	Ordures et recyclage	5 949.96 \$
10429	Fonds de l'information financière	Mutations X 1	4.00 \$
10430	MRC Papineau	Plans et devis + surveillance des travaux Ch. Roy	5 066.04 \$
10431	AGENCE DE REVENU DU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR 106982101RP0001	1 213.76 \$
10432	MINISTERE DU REVENU	REMISES DE L'EMPLOYEUR 106982101RP0001	2 916.04 \$
10433	Imprimerie Papineauville	Photocopies	108.43 \$
10434	Tim lalonde	Cellulaire	67.01 \$

10435	Servitech	Azimut 2017	386.82 \$
10436	ADMQ	Renouvellement annuel + assurances + Congrès 2017	1 456.36 \$
10437	Croix-rouge canadienne	Renouvellement entente	150.00 \$
10438	Petite caisse (Martin Cousineau)	Café + crème + fournitures de bureau	92.80 \$
10439	Dépanneur Mauzeroll	Timbres	41.85 \$
10440	COMBEQ	Adhésion 2017	402.41 \$
10441	Aréo-Feu	Mousse (feu)	1 104.91 \$
10442	L'Arsenal	Ensemble Bunker	1 604.48 \$
10443	Construction Curtis Lavell	Déneigement	18 213.96 \$
10444	Groupe DL	Archivage + Réparation du serveur + backup externe + Smart UPS	2 444.81 \$
10445	Brandon Lalonde	Frais de déplacement janvier 2017	68.16 \$
10446	Épursol	Vidange des fosses octobre	5 959.17
10447	Waste Management	Ordures 4.63T + 6.04T	928.51 \$
10448	Martin Cousineau	Frais de déplacement janvier 2017	179.31 \$
10449	Labrador	Location du refroidisseur + eau	21.68 \$
10450	Color By Design	Bulletin janvier (mise en page)	203.40 \$
10451	Englobe	Contrôle des matériaux Ch. Roy RIRL	3 760.26 \$
10452	Dicom	Transport pour livraison de panneaux	36.73 \$
10453	Émilie Legendre	Pliage et mise en enveloppe (taxes, bulletin et calendrier)	337.50 \$
		Total	52 715.36 \$

Comptes payés au 31 janvier

Paiements internet		
Fournisseur	Description	Montant
RCAP	Location du télécopieur	122.22 \$
Bell Canada	Téléphone	35,27 \$

Hydro-Québec	Électricité	1 099.68 \$
Visa Desjardins	Cellulaire DG, piles AA et 9V, dîner et souper de Noël pour les employés, Carburant pour camions 410 et 610	767.70 \$
	Total	2 024.87 \$
Paies		
Date		Montant du dépôt direct
12 janvier		3 281.58 \$
26 janvier		5 583.32 \$
	Total	8 864.90 \$
	Grand total	63 605.13 \$

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu de la délégation d'autoriser des dépenses au directeur général et secrétaire-trésorier et au directeur du service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ par Robert Bertrand, **APPUYÉ** par John Kane et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée à l'unanimité

6. RAPPORTS

Rapport de l'inspecteur

Rien à signaler

Rapport du directeur du service de sécurité incendie

Numéro	Lieu	Type d'intervention
F-17-01-001	521 Rivière Blanche	Incendie de bâtiment

Rapport de suivi du directeur général

Rien à signaler

7. RÉOLUTION POUR AJOUTER UNE SEMAINE DE VACANCES À L'INSPECTEUR

2017-02-014

ATTENDU la volonté du conseil de bonifier d'une semaine, les vacances de l'inspecteur municipal;

IL EST PROPOSÉ par Robert Bertrand, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, **ET résolu QUE** ce conseil autorise l'inspecteur municipal à prendre un total de 3 semaines de vacances payées par année équivalent à 60 heures.

Adoptée à l'unanimité

**8. RÈGLEMENT SQ 06-001-A MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO SQ 06-001 CONCERNANT LE STATIONNEMENT
APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

2017-02-015

ATTENDU QUE l'article 79 de la Loi sur les compétences municipales, L.R.Q., c. C-47.1 accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements régissant le stationnement;

ATTENDU QUE le règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement afin d'y apporter des précisions concernant le stationnement de nuit ainsi que celui lié aux bornes électriques;

ATTENDU la résolution numéro 2016-12-250, adoptée lors de la séance du Conseil des maires de la MRC de Papineau le 21 décembre 2016, recommandant aux municipalités locales situées sur son territoire l'adoption d'un règlement modifiant le règlement numéro SQ 06-001 dans le but d'intégrer lesdites précisions;

ATTENDU QU'avis de motion (AM 2017-01-01) a été régulièrement donné à la séance du 9 janvier 2017;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Ian de Cotret-Brazeau, **APPUYÉ** par Robert Bertrand **ET résolu QUE :**

Le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 ENDROIT INTERDIT

L'article 4 du règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement est modifié afin d'y ajouter le texte suivant en référence aux bornes électriques :

« Il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule aux endroits où une signalisation indique un espace réservé exclusivement à un véhicule électrique. Un exemple d'une telle signalisation est présenté en Annexe I du présent règlement pour faire partie intégrante.

Est accordé uniquement aux conducteurs de véhicules électriques, le droit de stationner leur véhicule dans l'espace réservé afin d'utiliser la borne de recharge électrique. »

ARTICLE 3 STATIONNEMENT DURANT L'HIVER

L'article 6 du règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement est modifié afin d'y ajouter le texte suivant en référence au stationnement durant la période des fêtes :

« Le stationnement de nuit est permis dans les rues du 24 au 26 décembre inclusivement et du 31 décembre au 2 janvier inclusivement, et ce, de 00h00 et 06h00. »

ARTICLE 4 DÉPLACEMENT

L'article 7 du règlement numéro SQ 06-001 concernant le stationnement est modifié afin d'y ajouter le texte suivant en référence au remorquage :

« De plus, dans le cadre des fonctions qu'il exerce en vertu du présent règlement, un agent de la paix peut faire remorquer, aux frais du propriétaire, tout véhicule se trouvant en infraction à l'égard du présent règlement. »

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée à l'unanimité

9. CHANGEMENT DE CABINET D'AVOCAT

2017-02-016

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de continuer d'obtenir des services juridiques en droit municipal et en droit du travail;

ATTENDU QUE la municipalité a confié le mandat de services professionnels en droit municipal et du travail à Me Rino Soucy du cabinet Marceau Soucy Boudreau;

ATTENDU QUE la municipalité désire continuer d'être représentée par Me Rino Soucy et de retenir ses services en droit municipal et en droit du travail;

ATTENDU le contenu de la lettre de Me Rino Soucy adressée au maire et au DG le 2 février 2017, ladite lettre faisant partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QUE Me Rino Soucy s'est engagé dans la lettre mentionnée ci-dessus à maintenir les services juridiques à la municipalité aux mêmes conditions financières autant pour le forfait téléphonique que le taux horaire;

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par John Kane, **ET résolu QUE** la municipalité notifie et demande au cabinet Marceau Soucy Boudreau de transférer tous ses dossiers actifs, soit tout le contenu papier, informatique ou toute autre information pertinente requise, à Me Rino Soucy du cabinet Dufresne Hébert Comeau; La municipalité notifie et requiert du cabinet Marceau Soucy Boudreau que le transfert de dossiers requis ci-dessus soit fait immédiatement sur notification de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

10. AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE D'ALLER AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC

2017-02-017

ATTENDU QUE le congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec aura lieu du 20 au 23 mai 2016 à Québec;

ATTENDU QUE le budget 2017 prévoit une dépense de congrès pour couvrir les frais du directeur du Service de sécurité incendie de Mayo et de Mulgrave-et-Derry;

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Ian de Cotret-Brazeau et résolu que le conseil autorise M. Tim Lalonde à assister audit congrès et que les dépenses liées à ce congrès, telles que les frais d'inscription, d'hébergement, de location d'un véhicule et des repas, seront payées par la municipalité sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

11. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ALLER AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

2017-02-018

ATTENDU QUE le congrès de l'ADMQ aura lieu du 13 au 16 juin 2017 à Québec;

ATTENDU QUE le budget 2017 prévoit une dépense de congrès pour couvrir les frais du directeur général;

IL EST PROPOSÉ par Robert Bertrand, **APPUYÉ** par Joanne St-Amour Sanscartier et résolu que le conseil autorise M. Martin Cousineau à assister audit congrès et que les dépenses liées à ce congrès, telles que les taxis, la location d'un véhicule, les frais d'inscription, l'hébergement et les repas, seront payées par la municipalité sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité

12. CHOIX DU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC PAPINEAU POUR L'ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS DU PROJET ROUTIER TECQ POUR LA SAISON 2017

2017-02-019

ATTENDU QUE la municipalité doit recourir à un service d'ingénierie pour l'élaboration des plans et devis du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

ATTENDU QUE la MRC Papineau offre un service d'ingénierie professionnel et beaucoup plus économique qu'une firme privée;

ATTENDU QUE les travaux devront être exécutés avant le 30 septembre afin de recevoir la subvention de la TECQ au 31 mars de l'année suivante;

ATTENDU QUE le projet TECQ de 2017 vise le traitement en surface double pour les chemins et distances suivants :

- Approximativement 100 m sur le Chemin Burke à partir du chemin Roy

- Approximativement 1000 m sur le chemin Cameron à partir de la Route 315

- Approximativement 300 m sur le chemin Monaghan entre les adresses 33 et 91 chemin Monaghan

- Approximativement 1000 m à partir de la fin de la chaussée recouverte d'asphalte sur le chemin de la Rivière Blanche

- Approximativement 700 m sur le chemin Somers à partir du chemin Roy jusqu'au chemin d'Aragon

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Robert Bertrand et résolu que ce conseil autorise le directeur général à recourir au service d'ingénierie de la MRC Papineau pour l'élaboration de plans et devis du projet TECQ 2017.

Adoptée à l'unanimité

13. RENOUELEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU CCU

2017-02-020

ATTENDU QUE le mandat de chacun des membres du CCU est renouvelable sur résolution du conseil (Art. 3 du règl. Num. 2015-01 (CCU));

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Joanne St-Amour Sanscartier et résolu que ce conseil renouvelle le mandat de chacun des membres du CCU.

Adoptée à l'unanimité

14. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE PROCÉDER PAR CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LE PROJET DE PANCARTE MUNICIPALE

2017-02-021

ATTENDU QU'UN contrat dont la valeur est inférieure à 25 000\$ peut être conclu de gré à gré;

ATTENDU QU'il y a lieu d'avoir recours à un sous-traitant pour l'aménagement horticole de l'édifice municipal en lien avec le design, la fabrication et l'installation d'une nouvelle pancarte municipale;

IL EST PROPOSÉ par Renée Giroux, **APPUYÉ** par Joanne St-Amour Sanscartier et résolu que ce conseil autorise le directeur général à procéder par contrat de gré à gré pour l'octroi du contrat de design, fabrication et installation d'une pancarte municipale.

Adoptée à l'unanimité

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2017-02-022

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Ian de Cotret-Brazeau, **APPUYÉ** par Pierre Robineau, **QUE** la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Président

Secrétaire

Normand Vachon,
Maire

Martin Cousineau,
Secrétaire-trésorier